



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 15 avril 2024

Près de 82 % de communes de Gironde connaissent une stabilité ou une progression de la DGF en 2024

En 2024, pour la deuxième année consécutive, le Gouvernement a décidé d'augmenter la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 320 millions d'euros. En deux années, l'État aura ainsi abondé la DGF de 640 millions d'euros, soit un niveau historique après 13 années de baisse ou de stabilité de cette dotation.

En Gironde, grâce à cette hausse de 320 millions d'euros prévue par la loi de finances, près de 82% des communes connaissent une stabilité ou une progression de leur DGF en 2024 par rapport à 2023. Seulement 17,9 % des communes sont confrontées à une baisse de la DGF en 2024 pour un montant représentant plus de 2% de leurs recettes de fonctionnement. De même, plus de 87,5 % des intercommunalités du département connaissent une hausse de leur DGF en 2024.

Pour mémoire, la DGF reflète les dynamiques démographiques des collectivités locales et permet de tenir compte de la diversité des territoires. Le montant perçu chaque année par les communes, les intercommunalités et les départements est fondé sur des critères de population, de richesse, de ressources et de charges.

Pour la DGF des communes, la loi de finances pour 2024 a augmenté de 290 millions d'euros l'effort de péréquation en faveur des communes rurales, urbaines et ultramarines les plus fragiles. Cette hausse de la péréquation est financée par des crédits nouveaux de l'État. Elle montre la volonté du Gouvernement d'apporter un soutien continu aux communes, et particulièrement à celles confrontées à des difficultés économiques et sociales. Cette hausse du montant de la péréquation communale a par ailleurs été accentuée par le choix du comité des finances locales (CFL) d'accroître la dotation de solidarité urbaine de 10 millions d'euros supplémentaires par rapport aux 140 millions d'euros prévus par la loi de finances.

Pour la DGF des intercommunalités, la loi de finances pour 2024 prévoit une progression de la péréquation de 90 millions d'euros, dont 30 millions d'euros financés par des crédits nouveaux apportés par l'État.

Cette hausse de la DGF s'ajoute à l'ensemble des mesures décidées en loi de finances pour 2024 pour soutenir les finances des collectivités territoriales :

- le maintien des dotations de l'État de soutien à l'investissement local à un niveau historiquement élevé (2 Mds€) ;
- la pérennisation du fonds vert pour l'accélération de la transition écologique des territoires (2 Mds€) ;
- l'élargissement de l'assiette du FCTVA ;
- l'augmentation de la dotation élu local (124 M€) : en Gironde, la DPEL augmente de 7,11 % en 2024 par rapport à 2023 en vue d'améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux ;

- la création d'une dotation dédiée aux communes nouvelles afin de soutenir les mouvements de fusion de communes dans un objectif d'intérêt général et de compenser à l'euro toute baisse de DGF qu'elles connaîtraient à la suite de la fusion ;
- l'augmentation de la dotation titres sécurisés (100 M€) pour continuer d'accompagner les collectivités territoriales dans la délivrance de passeports et cartes d'identité ;
- l'élargissement et hausse de la dotation pour la protection de la biodiversité et la valorisation des aménités rurales (100 M€).

En proposant une nouvelle augmentation exceptionnelle de la DGF votée par le Parlement, le Gouvernement fait preuve de sa volonté d'aider les collectivités à faire face à l'inflation et à poursuivre leurs missions essentielles de service public.

Les montants de la dotation globale de fonctionnement pour 2024 ont été mis en ligne le 31 mars dernier. Ils sont consultables sur :

http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations_en_ligne.php